

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

70147

Objet

Tarif pour le creuse-
ment des fosses aux
cimetières

DATE DE CONVOCATION

12 novembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

12 novembre 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 20
Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le seize novembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS; Melle FOUCHE, MM. BOUTET, LACHAUD, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, BOISARD, POUGET, BROTRÉAU, BERLAND, DUFEIL, TAP, CABAL, Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. FABER par M. LIS, BOULAN par M. BROTRÉAU, PELLETIER par M. DUFEIL, GUICHAOUA par M. PAPEAU, MAURELLET par M. BOISARD

Absents : MM. VIAUD, TETARD

M. MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 1er Décembre 1978, a fixé les tarifs pour le creusement des fosses aux cimetières de ROYAN, en prenant comme base l'indice de construction du deuxième trimestre 1978 égal à 461. La Commission des Finances, réunie le 13 Novembre 1979 propose d'actualiser ces tarifs en les indexant proportionnellement à l'écart existant entre cet indice de la construction et celui du deuxième trimestre 1979, dernier indice connu, égal à 510.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 13 Novembre 1979,

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er Janvier 1980, les nouveaux tarifs pour le creusement des fosses aux cimetières et en tenant compte des difficultés rencontrées :

Pour mémoire
Ancien tarif
DCM du 1/12/78

Nouveau tarif

Sommes réclamées aux familles

| | | |
|-----------------|-------|-------|
| Fosse simple | 225 F | 250 F |
| Fosse double | 310 F | 350 F |
| Fosse triple | 390 F | 600 F |
| Fosse quadruple | 475 F | 800 F |

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdit
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,



Pierre LIS.

